Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20260217-2026_4-DE

Guémené-sur-Scorff

Commune de Guémené-sur-Scorff (56160)
Arrondissement de Pontivy
Département du Morbihan

Membres en exercice : 12
Présents : 9
Représentés : 0

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 17 février 2026 à 19 heures 00, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur René LE MOULLEC, Maire.

Présents : Monsieur René LE MOULLEC Maire, Madame Monique LE TENNIER, Monsieur Michel LE NESTOUR, Madame Christiane LE MOUEE, Monsieur Jean-Claude LE CUNFF, Madame Armelle GUYOMARD, Monsieur Louis GOISLARD, Monsieur Henrik PISKI, Monsieur Éric LE GARGASSON - BOCHÉ

Absent.es excusé.es : Monsieur Alain BELLON, Monsieur Yann BANSARD, Monsieur Christian NAZE,

Secrétaire de séance : Madame Monique LE TENNIER

---

4. Roi Morvan communauté
Attribution de compensation 2026

Vu la délibération du Conseil communautaire 2026-004 du 5 février 2026, et notamment son annexe 1.

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C du CGI, RMCom verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Par ailleurs, les services communs développés par Roi Morvan Communauté en accord avec les communes membres doivent faire légalement l'objet d'une refacturation aux communes qui bénéficient du ou des services.

Lorsque la communauté verse une attribution de compensation à la commune, les frais liés aux services communs facturés aux communes, peuvent être déduits des versements de l'attribution de compensation.

Pour 2026, Monsieur le Maire ajoute que le montant de compensation est de 190 143 €.

La commission municipale entendue le 10 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**
ACTE le montant attribué de compensation pour l'année 2026 de 190 143 €.
ACCEPTE le montant attribué de compensation pour l'année 2026, qui sera notifié à RM Com.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur René LE MOULLEC.